

Petite revue de philosophie

Réalité québécoise et formation policière

Roland Houde

Volume 4, numéro 2, printemps 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105559ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105559ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collège Édouard-Montpetit

ISSN

0709-4469 (imprimé)

2817-3295 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Houde, R. (1983). Réalité québécoise et formation policière. *Petite revue de philosophie*, 4(2), 165–174. <https://doi.org/10.7202/1105559ar>

**Réalité québécoise et
formation policière**

Roland Houde

*Professeur au département de philosophie
de l'Université du Québec à Trois-Rivières*

C'est à titre de citoyen impliqué dans la compréhension et l'amélioration de notre société locale ou régionale que j'ai accepté l'invitation de votre association (AQESP) transmise conjointement par MM. Sheitoyan et De Koninck.¹

Cette invitation m'a fourni l'occasion ou mieux m'a donné la chance de réfléchir plus particulièrement et plus précisément sur cette fonction ou profession si *intimidante, imposante* et *importante* qu'est la police professionnelle dans notre société. Par la même chance - et peut-être pour fin de discussion - j'oserai faire quelques remarques quant à la formation générale et spécialisée du policier québécois. Il ne sera donc pas

1. Exposé donné à l'Association Québécoise des Enseignants en Sciences Policières, congrès annuel, École de Foresterie de Duchesnaie, octobre 1981.

question ici des para-policiers ni des agents privés et encore moins des militaires pour des raisons assez évidentes, peut-être trop simples, mais enfin les voici: les uns n'ont encore que pas ou peu de formation intégrée; les autres n'ont qu'une discipline de conditionnement. Bien entendu, dans cette réflexion j'ai mis à profit les instruments de travail et de recherche qui sont à notre disposition, notamment les répertoires, index, dictionnaires, bibliographies et l'informatique du réseau des bibliothèques de l'Université du Québec: Badaduq. Et ce pour essayer de voir et d'apprécier l'image et la qualité de l'image consignées ou conservées dans ces instruments qui sont bien, à mon avis, les miroirs d'une société donnée. Par exemple, et ce n'est qu'un exemple, *Le Guide 81* (Gouvernement du Québec, Ministère des communications, pp. 352 avec index)² ne comporte à son index qu'une entrée (p. 344) pour «policier» et ce par rapport à l'«arbitrage» (p. 70) dans sa convention collective.

S'il est vrai donc qu'on ne connaît pas complètement ou parfaitement une profession ou une science (impliquant toujours fusion ou intégration du pratique et du théorique) tant qu'on n'en sait pas l'histoire (et pour le savoir il faut le faire), il m'a semblé qu'une réflexion historique (nécessairement sommaire ici) sur le mot «police», «policier» s'imposait et s'imposera de plus en plus. Comme professeur-chercheur, il me

2. On se souviendra que ce *Guide du citoyen* est révisé annuellement depuis 1975 par décret législatif. Ce *Guide* doit contenir tous les services de l'État québécois auxquels nous avons droit. Ce n'est que sous la rubrique «Commission de police» (p. 329 et 161) qu'un citoyen peut - s'il en connaît déjà l'existence - connaître les rouages de cet organisme.

semble toujours que c'est une entreprise passionnante que de remonter, à travers les mots, le cours de notre histoire et de l'histoire. Ce faisant, nous prenons conscience de la «vision du monde» qu'avaient nos mères et pères, nos ancêtres. La présence du passé s'exprime ou s'expose à travers les mots plus encore peut-être qu'à travers les monuments. Mais il faut bien insister encore: les monuments aux policiers, l'histoire de la police québécoise sont encore à faire; de même que les renvois normaux aux institutions policières sont rares, très rares ici. Un jour, nous l'espérons, le travail récent et pionnier de M. Guy Tardif (*Police et Politique au Québec*, préf. de Guy Rocher, Montréal. L'Aurore, 1974, pp. 494 avec bbg. et table des matières) trouvera place, dans les répertoires, bibliographies générales et sélectives, etc., du Québec, tout en notant cependant que, de fait, cette oeuvre porte essentiellement sur les «chefs» de police plutôt que sur la base elle-même dans ses rapports fondamentaux et quotidiens avec la collectivité ou le simple citoyen. Malgré cette note, quiconque voudrait concevoir un nouveau programme ou revoir l'actuel programme de formation policière serait bien avisé de lire attentivement les pp. 481-2 de la thèse Tardif qui a permis de constater que l'institution policière,

«de même que les hommes qui la composent participent de plusieurs systèmes, qu'ils sont sollicités par les exigences parfois complémentaires, parfois contradictoires d'au moins trois ordres institutionnels qui sont tous simultanément captateurs des allégeances et des énergies des hommes de police, à savoir l'ordre légal, l'ordre politique et leur propre ordre professionnel» (p. 482).

Et ajoutons prioritairement l'ordre démocratique qui est laissé pour compte - et on peut en apprécier la raison dans un effort particulier d'historiogénèse:

«... tout l'acquis théorique sur ce qu'on appelle la sous-culture policière est basé sur un seul type d'interaction, soit celui qui existe entre le simple agent de police et le citoyen ordinaire. Or, de continuer M. Tardif, si intéressante que soit cette perspective, elle n'est probablement pas aussi importante pour l'institution de police que les relations entre le chef de police et les hommes politiques» (p. 481).

Ce rapport prioritaire de base (d'égal à égal) tout à fait conforme à la Charte des droits de l'humain est d'ailleurs très honnêtement rappelé dans la conclusion du préfacier-sociologue Guy Rocher (p. 13):

«... à tous les paliers du gouvernement, les tentations du pouvoir, les intérêts personnels, les ambitions et les peurs sont toujours susceptibles d'entraîner aux pires excès. Ce sont les simples citoyens qui sont toujours menacés des conséquences de ces abus. S'ils veulent sauvegarder leur liberté, ils doivent avoir l'oeil ouvert et ne jamais oublier que ceux qui détiennent le pouvoir, quels que soient leurs programmes politiques, leurs intentions et leurs déclarations, sont toujours tentés de comploter au-dessus de leur tête et sur leur dos.»

Ainsi donc, tout rapport de formation et d'information devrait constamment rappeler que cette institution fort ancienne est composée de gens braves, aimant leur métier (un métier maintenant choisi ouvertement), prêts à se sacrifier, jusqu'au risque de leur vie, pour que chacun de nous (y compris les policiers) puisse vivre en toute tranquillité à l'abri *des lois et des règlements indispensables* à l'existence normale ainsi qu'à l'évolution de toute *communauté organisée*. Les dictionnaires d'étymologie nous apprennent en effet que le mot

«police» dérive du grec «politeia» qui désignait l'art de gouverner la cité («polis») et du bas latin «politia», c'est-à-dire l'administration de la cité («polis») devenus «policie» au XIVe siècle puis «police» au XVe prenant alors le sens de «maintien de l'ordre». Dans *Le Contrat social*, J.-J. Rousseau emploiera l'expression «politie» dans le sens de république, de gouvernement idéal. Communauté organisée, maintien de l'ordre! De quel ordre s'agit-il? De quelle qualité de vie sociale est-il question ici? D'une société «policée», civilisée, polie, harmonieuse, équilibrée, prévenante et curative et préventive. Et il me semble que l'équilibre du corps social (pour tous, y compris les policiers) résulte de celui qui s'établit et s'entretient entre la tendance de l'individu à la liberté et la tendance de l'État à l'autorité, au pouvoir. L'ordre serait donc l'équilibre stable entre ces deux tendances. Quant à l'instabilité, nous savons assez maintenant qu'elle amène à des alternatives d'anarchie et de dictature. Si ces deux tendances sont antagonistes, elles ne sont ou ne sauraient être ennemies. Nous touchons ici à l'éternel et fondamental problème de toute personne, de tout citoyen, de tout professionnel, de tout éduquant et éduqué: concilier sa liberté et son pouvoir ou autorité.

En définitive, il faut bien le noter aujourd'hui et encore plus pour demain, dans toute formation intégrée, dans tout programme de formation sociale ou de philosophie sociale, le policier - le corps policier ou la force policière -, est assujéti aux mêmes tendances, aux mêmes droits et devoirs inhérents à tout individu civilisé ou démocratiquement égal, fonctionnant «poliment» avec autrui. Et ce, surtout, parce que, à mon avis, le policier de demain devra se doter d'une formation qui le rendra plus grand et plus fort. Plus grand

et plus fort. Mais plus humain et plus sage. L'humain dans son rapport à l'humain n'est jamais passif. Dans l'obéissance, il engage sa liberté. Se soumettre à l'illégalité, c'est la reprendre à son compte; la plupart du temps, cette reprise s'accomplit à travers des inventions ou au moyen de dispositifs et d'initiatives qui rendent la responsabilité encore plus manifeste. Quel que soit le secteur ou l'objectif: prévention ou correction; prévention ou répression. Soyons concret ou pratique. Pour aujourd'hui et pour demain.

Pour aujourd'hui. Je constate que, de l'intérieur, la police est une force en voie de démocratisation; qu'elle a été amenée à détacher son pouvoir du pouvoir politique (de l'état ou de la municipalité); qu'elle a été dépolitisée pour être - nous l'espérons - repolitisée; qu'elle aspire à une compétence égale à tout autre corps de métier; qu'elle aimerait partager la vie courante de ses concitoyens et s'inscrire dans son milieu. Autrement dit, le policier veut aujourd'hui être un citoyen à part entière. Sauf que, de l'extérieur, il peut facilement voir et sentir que son service, que sa profession est dévalorisée, caricaturée, sous-évaluée, et mal jugée. À cet égard, il devrait y avoir interventions et interactions continues entre le Conseil de presse et la Commission de police pour faire en sorte que le public ou les citoyens (y compris les policiers), lecteurs de nouvelles policières, soient assurés d'informations exactes et suivies. Soit dit en passant le manque de suivi dans l'information québécoise est peut-être la plus grande marque de faiblesse des médias sinon la plus grande expression de mépris envers l'intelligence du Québécois moyen. Entreprise paradoxale de reproduction paradoxale. Parce que dans «information», il y a double formation:

celle déjà formée dont la qualité, le type, le mode passent, transparent, transparaisent dans l'information même, et l'autre, celle qui forme dans et par ce qui est communiqué aux contemporains, aux concitoyens.

Ainsi donc, dans cet esprit ou avec ce postulat en tête, j'ai interrogé «Badadug» utilisant les catégories suivantes: Police, Québec: Éducation, Enseignement, Formation, Apprentissage, Pédagogie. En voici les résultats, à la date du 21 sept. 81. 1) Des 125 documents-réponses, nous avons dû éliminer sûrement pas moins de 9 titres ou références anglaises du genre suivant: Yves Rabeau (Doc. 123) *The Federal-Provincial Fiscal Policies* (thèse de doct. de 1970 au MIT et publiée par l'Office de planification et de développement du Québec); G.N. Grant (Doc. 122) *The Caisses Populaires Desjardins with special reference to their response to monetary policy* (thèse de McGill en 1970); Hilda Marion Neatby (Doc. 121) *The Quebec Act. Protest and Policy* (publié par Prentice-Hall dans la collection Canadian Historical Controversies). Qu'il suffise de reconnaître que Badadug n'est pas bilingue tout en l'étant! Ou qu'il y a bilinguisme et bilinguisme! 2) Des 125 documents-réponses, à titre d'exemple seulement, l'oeuvre de M. Guy Tardif (déjà cité plus haut) était répétée pas moins de 5 fois (Doc. 110, 112, 117, 119, 120). Gaspillage ou superfétation académique. 3) Les renvois à la fondation de l'Institut de Police du Québec à Nicolet, à l'incendie de l'Institut, aux possibilités de déplacement, etc., chiffrent dans ma liste un total de 33 items. Avec 47 titres éliminés, il me reste alors de cette récolte 78 autres titres à scruter et à classer selon mes catégories et pour toute fin pratique ou utile

à ma recherche basée sur une situation historique sachant que le passé éclaire le présent qui préfigure l'avenir pour celui qui veut bien retenir les leçons du premier et les utiliser pour les deux autres. Pour moi et pour l'avenir du Québec, l'enseignement de l'histoire de la police ici aurait un but théorique et un rôle pratique. Et je refuse de croire que la fonction policière serait l'ennemi de l'information.

Alors, donc, pour demain, cette compétence historique particulière viendrait s'ajouter à celles déjà reconnues et soulignées par le maire de Sherbrooke, Jacques O'Bready, lors du 12e congrès annuel de la *Fédération des policiers du Québec*, vol. 4, no 3, sept. 1980, p. 23:

«Pourquoi ne pas utiliser vos compétences pour mieux informer les citoyens, les jeunes surtout, puisque c'est là qu'il faut concentrer nos efforts, sur toute la panoplie de règles qui constituent la trame du véritable sens civique, de ce civisme indispensable à une vie «vivable»...? Pourquoi ne pas vous demander d'exercer vos fonctions dans le cadre revalorisé du véritable protecteur du citoyen de celui qui enseigne et guide plutôt qu'agir de façon généralement punitive et répressive? Évidemment, si la fonction est désincarnée, si le policier n'oeuvre pas à une échelle humaine, c'est-à-dire à l'intérieur d'un quartier connu, ou dans une municipalité dont la taille s'apparente à une unité de vie, si le policier ne connaît à peu près pas sa clientèle, si son action porte sur une masse sans visage, quel impact, quel résultat tangible peut-il donner? Ne serait-il pas préférable que l'on ramène ces structures à une échelle qui convienne vraiment tant au policier qu'à la population qu'il a à desservir. Ne serait-ce pas là une façon de revaloriser une fonction par ailleurs négligée. Ne serait-ce pas là la voie à emprunter, à l'aube de cet avenir des années 80...»

Les 78 items utiles sur la liste informatisée seraient autant de jalons pouvant servir à la construction de cette histoire formative et informative. De plus, de ces 78 jalons appréciables, une constante émerge comme genre littéraire: le «Rapport d'enquête...». Sur tel ou tel corps policier ou agent de la paix avec, bien sûr, les études instiguées par les membres ou commissions responsables de l'application ou du développement de la Charte des droits de la personne. D'où une intervention publique de la part des philosophes québécois s'impose: la préparation d'un cours d'éthique professionnelle basée sur ces matériaux québécois disponibles. Ajoutons à cela un cours de logique formelle. Et s'il s'avérait que le policier de demain doit être avocat, éducateur, psychologue, communicateur, interprète et un bon citoyen, alors il faudrait peut-être songer à le relocaliser près des services sociaux déjà existants comme les C.L.S.C. ou s'assurer que la force policière est en constante interaction et communication avec les responsables, également professionnels, de ces services.

Pour terminer, sans jeux de mots, la question se pose. De quelle «polis» veut-il (le policier) être le citoyen; de quelle cité veut-il être le policier?